Nations Unies

S/PV.6611



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6611e séance

Mercredi 14 septembre 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Salam	(Liban)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Briens
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Kumar
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Septième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2011/554)

11-49627 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Septième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2011/554)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Sierra Leone à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2011/572, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/554, qui contient le septième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il saisi.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, France, Gabon, Allemagne, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2005 (2011).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Touray (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole juste pour exprimer notre sincèrement gratitude au Conseil de sécurité pour l'adoption à l'unanimité ce matin de la résolution 2005 (2011) portant sur la prorogation du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. C'est, au demeurant, une marque de solidarité du Conseil et la preuve de sa détermination à veiller à ce que les gains obtenus jusqu'ici dans nos efforts de consolidation de la paix soient maintenus, et pas affaiblis.

Il y a quelques jours, mon Ministre des affaires étrangères a pris la parole devant le Conseil (voir S/PV.6609). Je pense qu'il a réaffirmé qu'outre notre volonté politique et notre détermination, toutes les personnes et tous les citoyens raisonnables du pays, agents de l'État et acteurs non étatiques en général, souhaitent assurer le bon déroulement des élections de 2012 et contribuer à faire passer le pays de la phase de consolidation de la paix à celle du développement et de la croissance.

Dès lors, je sollicite le concours et la coopération du Conseil à cette fin, de même que ceux de toutes les personnes raisonnables et des acteurs internationaux.

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 20.